



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
11, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON
75696 PARIS CEDEX 14
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
WWW.CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

FR

15/06/2012

LE CONSEIL NATIONAL DU SIDA SE FELICITE DE L'ANNONCE D'UNE REVISION DES CRITERES DE SELECTION DES DONNEURS DE SANG

A l'occasion de la journée mondiale des donneurs de sang le 14 juin 2012, la ministre des affaires sociales et de la santé Marisol Touraine a annoncé la révision prochaine des critères de sélection des donneurs de sang. La ministre envisage de supprimer la contre-indication permanente touchant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) actuellement en vigueur et de lui substituer une contre-indication fondée sur le critère de « multiplicité des relations et des partenaires sexuels, quels que soient l'orientation sexuelle et le genre ».

Le Conseil national du sida tient à saluer cette annonce de révision et se félicite de la prochaine prise en compte de critères **fondés non sur l'orientation sexuelle des personnes mais sur les pratiques, situations et comportements qui présentent un risque avéré de transmission du VIH/sida.**

Bien que le don du sang ne constitue pas un droit, comme l'ont rappelé dans la décennie 2000 le Comité consultatif national d'éthique et la HALDE, l'exclusion des donneurs HSH a pu être vécue comme discriminatoire et stigmatisante. En conséquence, l'évolution de la réglementation en vigueur doit être soumise à une large concertation.

Quelle que soit la décision retenue, le Conseil national du sida tient à rappeler la nécessité de continuer à garantir, dans l'intérêt des receveurs, le niveau de sécurité légitime des produits sanguins.

Contact :

Julien Bressy, chargé de communication : 01 40 56 68 52 | 06 83 56 15 34 | julien.bressy@sante.gouv.fr

Laurent Geffroy, rapporteur : 01 40 56 68 58 | 06 63 96 63 33 | laurent.geffroy@sante.gouv.fr

Créé en 1989, le Conseil national du sida est un organe consultatif indépendant composé de 24 membres spécialistes du VIH/sida, représentants de la société civile ou militants associatifs.

Le Conseil national du sida émet des avis et des recommandations sur toutes les questions posées par le VIH/sida à la société. Ses travaux sont adressés aux autorités politiques et à l'ensemble des personnes concernées par l'épidémie.

Le Conseil national du sida participe ainsi à la réflexion sur les politiques publiques et œuvre au respect des principes éthiques fondamentaux et des droits des personnes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cns.sante.fr